



**Commission de la culture, du  
patrimoine et de la mémoire**

**3223 - Equipements culturels et muséographie**

**Attribution de subventions au titre  
de la politique muséographique**

**Rapport n° CP/2014/789**

**Service gestionnaire :**

Service du patrimoine culturel

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre trois dossiers relatifs à la politique muséographique du Département : deux subventions de fonctionnement et une convention financière pour une subvention d'investissement attribuée en commission permanente du 6 mai 2013.

**I Centre d'Interprétation du Patrimoine La Villa à Dehlingen**

La Communauté de communes d'Alsace Bossue s'est engagée dans une démarche de valorisation de son patrimoine historique et architectural à travers la réalisation d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine sur le thème de l'archéologie et de la vie quotidienne dans une campagne gallo-romaine. Le projet a été labellisé « CIP » en commission permanente du 17 décembre 2007, et est inscrit en tant que « projet d'excellence » dans le contrat de territoire de l'Alsace Bossue / Pays de Sarre-Union. Les travaux ont débuté en mai 2012 : le CIP a ouvert ponctuellement lors de rendez-vous mensuels de mai à août 2014, et l'inauguration a eu lieu le 20 septembre dernier, lors des journées du patrimoine.

En 2014, trois actions ont été engagées :

- 1) *Communication de lancement du CIP* : conception du logo et de la charte graphique afin de créer une identité visuelle, réalisation de supports de communication destinés au lancement, d'un film promotionnel et d'un teaser destinés aux réseaux sociaux.
- 2) *Préparation de l'ouverture de l'équipement* : pendant une grande partie de l'année 2014, la communauté de communes a préparé l'ouverture au public de l'équipement. Des pré-ouvertures ponctuelles ont été proposées de mai à août (Nuit des musées, journées de l'archéologie...). Une médiatrice culturelle et une responsable de l'accueil ont été recrutées en juillet 2014. Le CIP fonctionnera avec une équipe de 5.2 ETP (les postes de maintenance et d'entretien sont mutualisés avec la Grange aux Paysages). La communauté de communes sollicite le Département pour un soutien aux postes du CIP liés à la gestion du projet, la médiation et la programmation du lieu, de janvier à décembre 2014.
- 3) *Manifestation « Passé à venir »*, en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal, le relais de la BDBR de Sarre-Union, le musée archéologique de Strasbourg, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives : durant un mois, organisation de la 4<sup>e</sup> édition de « Passé à venir », pour prolonger les festivités de l'inauguration et des journées du patrimoine sur le thème des empreintes romaines. Il s'agit ainsi de faire découvrir à différents publics, l'héritage culturel de l'antiquité grecque et romaine dans notre inconscient collectif, notre quotidien, ainsi que ses valeurs. Ont été proposés : exposition Archéopub, conférences, ateliers, visites guidées et projection de péplum.

Le coût global de ce programme d'actions 2014 est estimé à 77 500 €.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 9 décembre 2013 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer une subvention de 32 000 € représentant 50 % des dépenses éligibles. En effet, les dépenses liées au personnel, affectées à la mise en œuvre et au suivi des projets pédagogiques, l'animation, la médiation, la programmation culturelle, et à l'évaluation des projets et outils mis en place, sont plafonnées à 50% de l'aide accordée par le Département (soit 20 000 €); et les frais liés à la communication de l'événement « Passé à venir » ne sont pas des dépenses éligibles au dispositif actuel en faveur des CIP.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a, lors de sa réunion le 6 novembre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

## **II Centre d'Interprétation du Patrimoine La Maison Rurale de l'Outre-Forêt**

La Maison Rurale de l'Outre-Forêt (MROF) a été labellisée « Centre d'Interprétation du Patrimoine » en commission permanente du 17 décembre 2007, sur le thème des arts et traditions populaires et un projet portant sur le développement de nouvelles activités culturelles et d'animation. Cette structure est actuellement animée par l'Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt (AMROF) et gérée par la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn.

En 2014, la MROF est fermée pour des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité. Les travaux ont débuté en juillet 2014 et la réouverture est prévue en mai-juin 2015. L'AMROF a proposé une dizaine d'animations hors les murs, afin de maintenir le lien avec les visiteurs durant cette année de fermeture, et conserver un haut niveau de fréquentation pour le festival autour du point de croix. La communauté de communes de Sauer-Pechelbronn en a assuré l'accompagnement : gestion, promotion, logistique. Elle a mis à disposition des locaux ou pris en charge la location de locaux, a assuré la fourniture et la mise en place d'équipements nécessaires (grilles d'exposition, signalétique) pour la mise en œuvre de la programmation culturelle de l'AMROF. Par ailleurs, une aide spécifique a été allouée à l'AMROF pour combler la perte de recettes due à la fermeture de la MROF et de sa boutique.

Le budget de ce programme 2014 pour la diffusion des arts et traditions populaires s'élève à 23 586 € TTC.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 9 décembre 2013 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer une subvention de 3 000 €, représentant 50 % des dépenses éligibles. En effet, les dépenses liées aux frais de structure ne sont pas des dépenses éligibles au dispositif actuel en faveur des CIP. Seules les dépenses liées au personnel sont éligibles.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a, lors de sa réunion le 6 novembre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

## **III Centre d'Interprétation du Patrimoine « Point d'orgue » à Marmoutier**

Ce projet dédié aux orgues et flûtes du monde, a été labellisé « Centre d'Interprétation du Patrimoine » en commission permanente du 21 avril 2008, et est inscrit au contrat de territoire du Pays de Marmoutier 2010-2015.

Le projet s'appuie sur un équipement existant, le centre européen de l'orgue, ouvert en 2001 à Marmoutier.

Ce projet de CIP, dénommé « Point d'orgue », a pour objectif d'être mieux adapté aux attentes du public. Outre la mise en valeur du riche patrimoine organistique de l'Alsace ainsi

que des savoir-faire associés, le nouvel équipement aura vocation à rendre ce patrimoine plus accessible et ouvert vers le monde contemporain et de la recherche, et à développer d'autres synergies sur le territoire, en constituant une tête de pont sur sa thématique.

En commission permanente du 6 mai 2013, une subvention de 509 168 €, représentant 14% du coût du projet, a été votée selon le dispositif défini en 2006 pour le soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine, mais n'avait pas fait l'objet d'une convention financière. Ce rapport a pour objet d'en établir une dont le projet est en annexe.

Cette subvention sera gérée en Autorisation de Programme/Crédits de Paiement. Dans la convention financière entre le Département et la Communauté de communes de Marmoutier-Sommerau, il est proposé l'échelonnement de cette subvention de la façon suivante :

- 2015 : 300 000 €
- 2016 : 209 168 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de la politique muséographique, d'attribuer des subventions d'un montant total de 35 000 € aux bénéficiaires figurant au tableau joint à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et à celles indiquées dans la convention jointe à la délibération, selon la répartition suivante :*

*- à la Communauté de communes d'Alsace Bossue, une subvention de 32 000 € sur les dépenses de fonctionnement au titre du soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité.*

*- à la Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn, une subvention de 3000 € sur les dépenses de fonctionnement au titre du soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité.*

*La commission permanente décide de la possibilité de revoir à la hausse le plafond des crédits prévus dans les conventions financières pour l'année 2014.*

*Elle approuve la convention financière à intervenir entre le Département et la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier et autorise son président à signer cette convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental.*

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL